



RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

**PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE OLIVIER DUMAIS,
LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023**

Dans les dernières semaines, la Municipalité a obtenu les états financiers et le rapport du vérificateur externe de l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2022 tel que vérifié par la firme de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon et Associés.

Les états financiers dressent également l'état du solde des divers fonds réservés au 31 décembre 2022. L'excédent de fonctionnement non affecté se solde donc à 982 847 \$ comparativement à 2 118 288 \$ pour l'année antérieure. Quant au fonds de roulement, le solde disponible est de 750 282 \$, alors qu'il était de 743 028 \$ en 2021.

L'endettement total net à long terme au terme de l'exercice financier se soldait à 23 943 754 \$ en augmentation de 4 959 236 \$ par rapport à la fin de l'exercice financier 2021.

L'exercice financier 2022 s'est terminé par un excédent des revenus sur les dépenses de 1 609 739 \$. Les revenus totaux ont été de 11 944 949 \$ alors qu'ils avaient été budgétés à 10 170 000 \$. De façon plus concrète, le surplus réalisé en 2022 découle de revenus additionnels et de dépenses non réalisées qui se détaillent sommairement comme suit :

- Revenus additionnels

- Croissance des valeurs foncières de 154 024 \$;
- Droits de mutations additionnels de 271 050 \$;
- Vente de terrains industriels pour 1 186 804 \$;
- Amendes et intérêts additionnels de 59 846 \$;

Dans ce rapport financier, les représentants de la société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon concluaient que les états financiers consolidés présentaient une image fidèle de la situation financière de la Municipalité, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Olivier Dumais, maire

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL 2022

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la Municipalité doit publier la rémunération globale reçue par chaque membre du conseil dans le cadre de ses fonctions.

| Membres du conseil | Rémunération | Allocation | Rému. MRC | Alloc. MRC | Régie | Total |
|---|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Olivier Dumais, maire | 38 899.17 \$ | 20 469.65 \$ | 3 670.59 \$ | 1 835.25 \$ | 1 513.80 \$ | 66 388.46 \$ |
| Germain Couture, conseiller au siège no. 1 | 9 969.04 \$ | 4 969.26 \$ | | | | 14 938.30 \$ |
| Dave Bolduc, conseiller au siège no. 2 | 9 969.04 \$ | 4 969.26 \$ | | | | 14 938.30 \$ |
| Renaud Labonté, conseiller au siège no. 3 | 9 969.04 \$ | 4 969.26 \$ | 225.35 \$ | 112.67 \$ | | 15 276.32 \$ |
| Stéphanie Martel, conseillère au siège no. 4 | 9 969.04 \$ | 4 969.26 \$ | | | | 14 938.30 \$ |
| Caroline Fournier, conseillère au siège no. 5 | 9 969.04 \$ | 4 969.26 \$ | | | | 14 938.30 \$ |
| Anick Campeau, conseillère au siège no. 6 | 9 969.04 \$ | 4 969.26 \$ | | | | 14 938.30 \$ |